

S'assurer au Cabinet BAILLY ? Je dis ouïe !

✓ **PERTE**

✓ **VOL**

✓ **CASSE**


TOUTES CAUSES

Le Cabinet BAILLY vous propose d'assurer votre appareillage auditif face aux aléas de la vie. Perte, vol, casse... autant d'imprévus auxquels sont exposées vos aides auditives.

Tout appareil est désormais à votre charge en cas de remplacement total, la prise en charge par la Sécurité Sociale n'intervenant plus que tous les 4 ans*. Assurer son appareil est donc une sécurité non négligeable.

* tous les 2 ans pour certains appareils spécifiques

 **Cabinet BAILLY**
5 rue Saint-Didier
52600 HORTES

03 25 87 57 22 
contact@ab2a.fr @
www.ab2a.fr 

Le Cabinet BAILLY traite les données recueillies pour établir et vous adresser un devis correspondant à vos besoins. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice jointe dans le document précontractuel en réponse à votre demande de devis.

SARL Cabinet Bailly au capital de 1 800 000 € - RCS Chaumont 451 620 298 - Agent Général AXA France
N°ORIAS : 07013032 - Registre d'intermédiaires d'assurances : http://www.orias.fr
ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) : 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS
(*) AXA France IARD - S.A au capital de 214 799 030 € - RCS Paris 722 057 460 - Siège social : 26 rue Drouot 75009 PARIS

Entreprise régie par le code des assurances



« **contrat
ACCESS** »

À partir de **35€**
par an

À partir de **99€**
pour 4 ans

100%
protection

Vos appareils sont assurés contre
tous dommages (perte incluse).

1 an ? 4 ans ?

Votre souscription sera d'une durée de
1 an (renouvelable) ou 4 ans,
à vous de choisir.

100%
pris en charge

lors de la casse partielle d'un appareil
en cas de réparation.
limité aux indemnités maximum ci-dessous

Durée : 1 an	1 appareil	2 appareils	en cas de sinistre total, indemnité forfaitaire de :
Classe 1 Jusqu'à 1100€/app	35,00€	70,00€	1ère et 2ème année : 500,00€ /app 3ème et 4ème année : 600,00€ /app
Classe 2 catégorie 1 Jusqu'à 1500€/app	40,00€	80,00€	1ère et 2ème année : 700,00€ /app 3ème et 4ème année : 840,00€ /app
Classe 2 catégorie 2 Supérieur à 1500€/app	45,00€	90,00€	1ère et 2ème année : 1000,00€ /app 3ème et 4ème année : 1200,00€ /app



Protéger votre nouvel appareil
Souscription possible
sous 2 mois à compter de
la date d'achat



À l'écoute des petits et grands
Les conditions sont valables pour tout
porteur d'aides auditives, aussi bien
enfant qu'adulte.



Aucune franchise, ni vétusté
en cas de sinistre total
limité aux indemnités forfaitaires ci-dessous

Durée : 4 ans	1 appareil	2 appareils	en cas de sinistre total, indemnité forfaitaire de :
Classe 1 Jusqu'à 1100€/app	99,00€	198,00€	1ère et 2ème année : 500,00€ /app 3ème et 4ème année : 600,00€ /app
Classe 2 catégorie 1 Jusqu'à 1500€/app	129,00€	258,00€	1ère et 2ème année : 700,00€ /app 3ème et 4ème année : 840,00€ /app
Classe 2 catégorie 2 Supérieur à 1500€/app	149,00€	298,00€	1ère et 2ème année : 1000,00€ /app 3ème et 4ème année : 1200,00€ /app

Plus de 110 ans de confiance partagée

Notre histoire

Le Cabinet BAILLY, assureurs de père en fils depuis 1907, situé sur le plateau de Langres, est spécialisé dans l'assurance des Aides Auditives depuis près de 40 ans.

En collaboration avec l'APEDA de Franche-Comté (Association de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs), nous sommes à même de répondre constamment aux besoins du marché.

Ces risques sont garantis auprès d'une société leader sur le marché, AXA, gage de sécurité et de fiabilité.

Les inscriptions, renouvellements, prises en charge et règlements de sinistres sont traités directement par notre Cabinet.

Nous mettons notre savoir-faire à votre service.

Une équipe toujours à votre écoute.

Cabinet BAILLY